

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. Le conseil d'arrondissement a adopté, le 9 avril 2024, le projet de résolution numéro **PP24-14006** intitulé : « Premier projet de résolution à l'effet d'autoriser l'usage « Maison de répit avec hébergement de courte durée » lié à la catégorie d'usage E.5(2) au rez-de-chaussée et au sous-sol du bâtiment situé aux 8321-8323, rue Clark en vertu du Règlement sur les PPCMOI de l'arrondissement (RCA04-14003). ».

Ce projet vise la zone H01-131 qui se situe au nord de la rue Guizot Ouest et à l'est de l'avenue de l'Esplanade.



Ce projet de résolution est à l'effet d'autoriser l'usage « Maison de répit avec hébergement de courte durée » lié à la catégorie d'usage E.5(2) au rez-de-chaussée et au sous-sol du bâtiment malgré les usages prescrits à la grille des usages et des normes de la zone H01-131 à l'annexe C du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (01-283), aux conditions suivantes :

- La capacité maximale de l'espace visé ne devra pas dépasser neuf personnes (incluant le personnel de l'organisme);
- La présente autorisation sera nulle et sans effet si aucune demande de certificat d'occupation pour l'usage visé n'est déposée dans les 12 mois suivant son entrée en vigueur.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Ce projet de résolution ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

2. ASSEMBLÉE PUBLIQUE :

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), ce projet de résolution fera l'objet d'une assemblée publique le **22 avril 2024 à 18 h** au 405, avenue Ogilvy, salle 201 à Montréal.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil qu'elle désigne, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Ce projet de résolution fera aussi l'objet d'une consultation écrite d'une durée de 7 jours du :

- **11 au 18 avril à 16 h**

Au cours de cette consultation écrite, toute personne peut soumettre par écrit ses commentaires ou questions :

- via le formulaire disponible sur le site Internet de l'arrondissement : <https://montreal.ca/vsp> à la rubrique « Connaître les prochaines assemblées publiques » en incluant obligatoirement les informations suivantes :
 - Nom et prénom
 - Adresse résidentielle
 - Numéro de téléphone et/ou adresse courriel

La documentation relative à la demande de projet particulier sera disponible en ligne à l'adresse Internet suivante : <https://montreal.ca/vsp> à la rubrique « Connaître les prochaines assemblées publiques ».

En tout temps, il est possible de rejoindre le responsable du dossier au 514-868-8716.

Fait à Montréal, le 10 avril 2024

La secrétaire d'arrondissement,
Lyne Deslauriers